

Contrat de Soutien à la Corta'Blue Race 2023

Entre l'Association Cortableu et le sponsor/annonceur:



Entreprise	
Nom	
Prénom	
Adresse	
NPA / Lieu	
Téléphone	
E-Mail	
Internet	
Remarques	

Article 1 Choix du soutien

Sponsoring

☐ Sponsor Platine (CHF 10'000.00)	☐ Sponsor Or (CHF 5'000.00)
☐ Sponsor Argent (CHF 2'500.00)	☐ Sponsor Bronze (CHF 1'250.00)

Remarques / Conditions particulières:

Annonces

☐ 1 page couverture II; III; IV (CHF 550.00)	☐ 1 page intérieure (CHF 440.00)
☐ 1/2 page intérieure (CHF 230.00)	☐ 1/4 page intérieure (CHF 120.00)
☐ 1/8 page intérieure (CHF 70.00)	☐ 1 espace Set de table - 1 coul. (CHF 60.00)

Remarques / Conditions particulières:

Espace / Bâches / Autres

☐ 1 espace course (CHF 500.00)	☐ autre (CHF)
☐ 1 bâche arrivée (CHF 200.00)	☐ 1 bâche parcours (CHF 100.00)

Remarques / Conditions particulières:

Total

CHF

Article 2 Modalités de paiement

☐

Paielement en espèces

☐

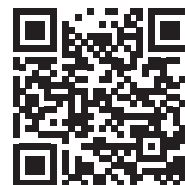
Paielement par facture

Le montant est payable comme suit: 30 jours net dès réception de la facture.

Article 3 Prestations

Les prestations sont indiquées dans le dossier sponsoring qui fait partie intégrante du contrat.

<https://cortableu.ch/sponsoring.php>



Article 5 Exclusivité sectorielle

Sauf accord particulier, l'exclusivité sectorielle est réservée uniquement au sponsor principal. (Sous réserve de modifications)

Article 6 Communication

Le Sponsor a le droit de mentionner son activité de sponsor dans ses propres mesures de communication.

Article 7 Documents publicitaires

Dès la signature du contrat, le sponsor/annonceur transmet le logo à utiliser pour toutes les mesures de communication en résolution 300dpi (pour le papier) et à une résolution adaptée pour la communication numérique(jpeg, png).

Si le sponsor/annonceur ne dispose pas des documents nécessaires, l'Association Cortableu ne peut garantir que le sponsor soit mentionné conformément à l'art. 1.

Le prix des annonces est entendu sans interventions tierces (prestations facturées en supplément).

Article 8 Conclusion du contrat

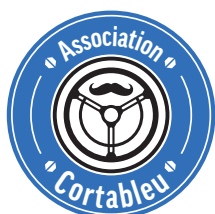
Le contrat débute avec la signature du sponsor et il dure selon la durée de la manifestation). Si l'organisation de Corta'Blue Race 2022 devait être annulée pour des raisons de force majeure, les parties seront libérées de leurs droits et obligations réciproques. Les prestations déjà fournies ne seront pas remboursées. Toutes les modifications du contrat, sous forme orale ou écrite, ne sont valables juridiquement que si elles sont effectuées par écrit et par consentement mutuel entre les deux parties.

Article 9 Lieu de juridiction

Ce contrat est soumis au droit suisse. Le lieu de juridiction est le Tribunal de district à Boudry Rue Louis-Favre 39, 2017 Boudry.

Lieu et date:

Signature:



Association Cortableu

C/O Daniel Enggist • Chemin du Bugnon 1 • CH 2016 Cortaillod • sponsors@cortableu.ch • www.cortableu.ch